



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service environnement

Saint-Brieuc, le **27 MARS 2023**

Tél : 02 96 62 47 00

**Synthèse des observations et propositions formulées lors de la consultation du public
de l'arrêté préfectoral portant autorisation de battues administratives
de dispersion ou de destruction de sangliers**

1. Objet de la consultation du public

Le projet d'arrêté porte sur la délivrance, aux lieutenants de louveterie, d'une autorisation d'engager des battues administratives de dispersion ou de destruction de sangliers sous leur autorité et encadrement sur la période du 1^{er} avril au 15 juin 2023, période de grande sensibilité des cultures (semis) et de dégâts récurrents.

Cet arrêté préfectoral a été soumis au préalable à l'avis de la Fédération départementale des chasseurs qui a rendu un avis favorable en date du 14 février 2023.

2. Synthèse de la consultation du public

En application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, ce projet d'arrêté préfectoral a été soumis à consultation sur le portail internet des services de l'État en Côtes-d'Armor du 1^{er} mars 2023 au 15 mars 2023.

Lors de cette phase de consultation, aucune contribution ou proposition n'a été formulée.

Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer


Benoit DUFUMIER

Siège et adresse postale :
1 rue du Parc – CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30